



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suppression

Question écrite n° 84752

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la métropolisation forcée. Le grand nombre de communes en France basé sur son histoire géographique et culturelle, connaît une remise en question étatique. Une recentralisation est envisagée. Cependant rien ne prouve que réduire le nombre de communes pour en faire de plus vastes comme la France le fait en Outre-mer n'améliore le développement. En effet, selon Gérard-François Dumont la force que constituent les 500 000 conseillers municipaux bénévoles sera supprimée lors de la métropolisation pour laisser place à des fonctionnaires moins expérimentés et coûteux. De plus les revenus en zone rurale augmentent deux fois plus vite que ceux des zones urbaines. Les spécialistes de la recentralisation en Allemagne ne peuvent même pas assurer que la baisse de 65 % du nombre de communes dans l'ouest ait apporté une amélioration quelconque. Il attire l'attention sur l'inefficacité et les risques d'une recentralisation forcée et lui demande d'abandonner ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84752

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5334

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)